



DEUXIÈME RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Troisième session
de la 56^e législature
du Nouveau-Brunswick

le 2 juin 2009

MEMBRES DU COMITÉ

M. Kennedy, président
M^{me} Lavoie, vice-présidente
M. Miles
M. A. LeBlanc
M. Fraser

M^{me} M^{ac} Alpine-Stiles
M. Betts
M. Holder
M. MacDonald

le 2 juin 2009

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son deuxième rapport de la session.

Le comité se réunit le 2 juin 2009 à la Chambre du Conseil législatif et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

63, *Loi modifiant la Loi concernant le Barreau du Nouveau-Brunswick* ;

64, *Loi constituant Les Religieux de Sainte-Croix d'Acadie* ;

65, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton* ;

84, *Loi modifiant la Loi relative à la Société médicale du Nouveau-Brunswick et au Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick*.

Le comité étudie aussi le projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Nepisiguit, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

Larry Kennedy, député